

SA RESTAURATION

À la suite de l'édification dans l'enceinte du collège Bourbon d'un bâtiment à étage accueillant des logements de fonction, l'ancienne « case des proviseurs » n'est plus utilisée qu'occasionnellement en salle de réunion et subit de rapides dégradations.

Après plusieurs menaces de démolition, la restauration de la case est proposée, en 1980, par le Service Départemental de l'Architecture et le Vice-rectorat de La Réunion afin d'y établir le siège du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Voulue exemplaire par les institutions concernées, la restauration a été conçue dans la perspective de sauvegarder le patrimoine historique de la ville de Saint-Denis, d'accueillir les bureaux du CAUE ainsi que le public et de réaliser une action pédagogique sur les techniques de restauration des cases traditionnelles créoles avec le concours du lycée professionnel de Moufia pour les principaux corps d'état. Les travaux débutent en 1981.

La varangue de l'ancienne façade principale, prolongeant l'ancien grand salon mais très abîmée, a été récemment reconstruite.

L'actuelle façade principale a été modifiée avec la démolition de la varangue extérieure rajoutée en appentis. Une varangue intérieure a été créée dans le style créole à la place de l'ancienne salle à manger de la maison. Des auvents, corniches et lambrequins ont redonné à la case son caractère patrimonial et sa vocation de réception du public a été affirmée par la transformation de la façade nord en façade principale, l'accès se faisant désormais rue Monseigneur de Beaumont.



RELEVÉ - FAÇADE EST



VARANGUE - FAÇADE PRINCIPALE - 1981



FAÇADE ARRIÈRE - 1981



LA CASE BOURBON EST ACTUELLEMENT
LE SIÈGE DU CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT
QUI REGROUPE

Le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement qui a pour mission :

d'informer, de conseiller et de sensibiliser gratuitement le public
et les professionnels afin de promouvoir la qualité architecturale
et environnementale de notre île.

L'ADIL, Agence Départementale d'Information
sur le Logement qui a pour mission :

de conseiller et d'informer gratuitement les particuliers
et les professionnels sur tous les aspects juridiques,
financiers et fiscaux liés au logement.

12, rue Monseigneur de Beaumont
BP 868 - 97477 Saint-Denis Cedex - Ile de La Réunion
CAUE : 0262 21 60 86
ADIL : 0262 41 14 24

PHOTOGRAPHIES
Archives départementales de La Réunion
Centre des archives d'Outre-Mer
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Direction régionale des Affaires culturelles

TEXTES
Martine Akhoun
documentaliste à la Direction régionale des Affaires culturelles
Corinne Asselin
architecte

LA CASE BOURBON



CASE
BOURBON

CAUE – ADIL

CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT

HISTORIQUE DU LYCÉE LECONTE DE LISLE

Créé le 24 décembre 1818 par le baron Milius, commandant et administrateur du Roi, le Collège royal de Bourbon ouvre ses portes le 7 janvier 1819 à une époque où l'enseignement est une réelle préoccupation pour la classe politique en place. Implanté dans la partie la plus élevée de la ville de Saint-Denis, ce premier établissement scolaire réservé à l'enseignement secondaire à Bourbon se situe sur l'emplacement concédé à Honoré Martin et acquis par la colonie pour le compte de l'abbé Bellon pour y installer le tout premier collège qui ferme ses portes le 27 décembre 1797 pour abriter pendant plus de vingt ans d'autres services.

Les premières années d'enseignement données au Collège royal de Bourbon se font dans des installations rudimentaires. Les élèves sont peu nombreux, mais l'institution s'organise petit à petit.

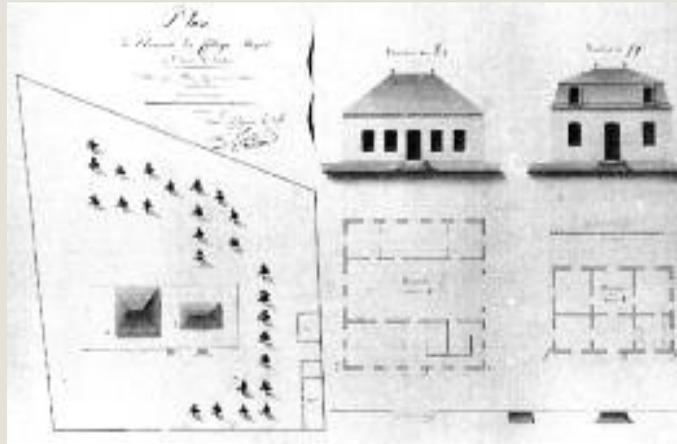
Ainsi, en 1827, les travaux du « grand lycée » commencent et l'inauguration des locaux a lieu le 29 septembre 1829. Les effectifs augmentant rapidement, on envisage la construction de nouveaux bâtiments. Mais à ce moment-là, l'église de Saint-Denis est démolie et le collège devient alors, pendant deux ou trois ans, une chapelle où se dit la messe paroissiale.

En 1841, une institution privée, qui fusionnera avec le lycée en 1848 et prendra le nom d'école Joinville, voit le jour grâce à Théodore Drouhet, ancien élève puis ancien professeur du collège et plus tard proviseur du lycée. Le nombre d'élèves étant toujours croissant, la colonie fait l'acquisition des terrains attenants aux édifices existants et en 1860 on construit le « petit lycée » sur l'initiative du gouverneur Darricau. Celui-ci est prolongé à l'ouest en 1927.

L'année de l'abolition de l'esclavage voit le Collège royal de Bourbon changer de nom pour s'appeler le 1er mai 1848 lycée de l'île de La Réunion puis lycée Impérial de Saint-Denis en 1853 après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851. Il prend enfin le nom de lycée Leconte de Lisle le 2 juin 1897.

Un événement tragique y survient le 26 février 1910 qui va frapper toute la ville de Saint-Denis. Un terrible incendie détruit entièrement le grand lycée, le réfectoire et la bibliothèque qui sont reconstruits en 1913.

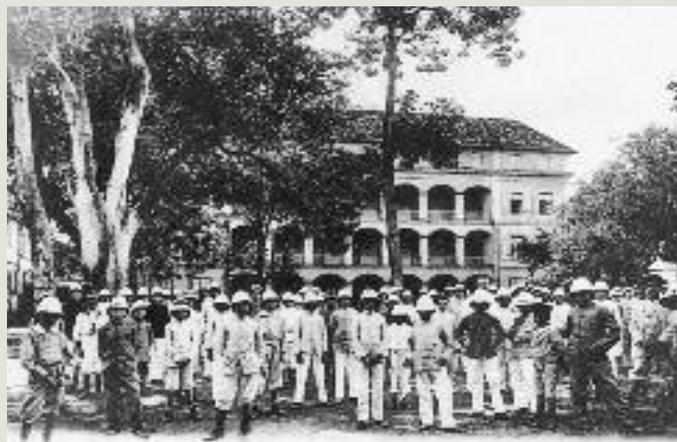
En 1968, l'établissement scolaire prend le nom de collège Bourbon qu'il conservera jusqu'à nos jours.



COLLÈGE ROYAL - PLAN - 1822



ANTOINE ROUSSIN - LYCÉE IMPÉRIAL - 1859



ILE DE LA RÉUNION - ST DENIS - LYCÉE LECONTE DE LISLE

HISTORIQUE DE LA CASE BOURBON

Implantée à l'emplacement des anciens collèges tenus par les abbés Bellon et Delsuc sous la Révolution, la maison des proviseurs, aujourd'hui connue sous le vocable case Bourbon, siège du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de La Réunion, fait partie intégrante du patrimoine réunionnais.

L'histoire de cette maison est intimement liée à celle du lycée Leconte de Lisle bien qu'elle ait perdu aujourd'hui sa vocation originelle.

Construite après 1873 en milieu de parcelle, à une époque où la ville de Saint-Denis, après une période florissante, entre dans une crise économique, elle est destinée à servir de logement de fonction aux proviseurs du lycée, logés antérieurement dans une maison louée à bail par la colonie. Des travaux d'agrandissement sont effectués dès 1879. C'est une maison à étage ordonnancée, composée d'un corps de bâtiment en moellon et en pierre de basalte taillée dont la façade principale était orientée au sud. Côté nord l'extension a été réalisée en bois. L'ensemble du bâtiment est couvert d'une toiture à longs pans en métal. En même temps que la construction de la maison, des dépendances sont édifiées sur la parcelle.

Dans les années trente, on ajoute sur la façade arrière au nord, une varangue fermée latéralement.

En 1968, en même temps que s'opère le transfert des locaux du lycée Leconte de Lisle au nouveau lycée du Butor qui reçoit ses premiers élèves, des logements de fonction sont livrés dans la rue Jean Chatel pour certains personnels du nouveau collège Bourbon. La maison des proviseurs perd de son prestige.

La case Bourbon est propriété de la colonie jusqu'en 1948 puis attribuée à l'État, au ministère de l'Éducation nationale puis au ministère de l'Équipement. En 1991, la gestion en est confiée au Département.



LYCÉE DE LA RÉUNION - MAISON DES PROVISSEURS - DÉBUT DU SIÈCLE



MAISON DES PROVISSEURS - FAÇADE CÔTÉ COLLÈGE (ANCIENNE FAÇADE PRINCIPALE) - 1976



MAISON DES PROVISSEURS - FAÇADE CÔTÉ RUE (ANCIENNE FAÇADE ARRIÈRE) - 1976